

RAPPORT DU JURY

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES INGÉNIEURS DES
TRAVAUX GÉOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES DE L'ÉTAT**

SESSION 2023

Contexte

Le concours externe sur titres permet de recruter des agents dans le corps interministériel des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) qui seront affectés directement dans un service de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Statistiques du concours

Année	Nb de postes offerts	Inscrits	Admissibles	Reçus liste principale	Reçus liste complémentaire
2016	1	11	8	1	2
2019	1	8	6	1	2
2021	2	23	9	Informatique : 1 Sciences de la Terre : 1	3
2022	4 (sciences de la Terre)	12	5	4	0
2023	4 (sciences de la Terre)	12	6	4	0

Commission d'équivalence des titres et diplômes

Les dossiers des candidats sont examinés par la commission d'équivalence des titres et diplômes afin de vérifier les titres et diplômes.

Épreuve d'admissibilité (sur dossier)

Le jury examine le contenu des dossiers que les candidats ont fournis, conformément au Guide du candidat (disponible en ligne).

En 2023, tous les dossiers ont été examinés et 6 candidats ont été déclarés admissibles.

Les dossiers des candidats retenus ont exposé les connaissances et les compétences nécessaires à exercer les missions d'un ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État, comme précisées dans le décret n°73-264 du 6 mars 1973 relatif au statut particulier des ITGCE, modifié par le décret n° 2017-194 du 15 février 2017, dans le domaine des Sciences de la Terre.

Les candidats ont fourni les documents obligatoires dont une note décrivant les emplois occupés par le candidat et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels ils ont pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de leur participation personnelle et s'il y avait lieu, la liste des références de leurs publications.

Cette note est le moyen pour le candidat de présenter son parcours, de valoriser les connaissances et

compétences qu'il a pu mobiliser et de démontrer qu'il s'est projeté dans un poste d'ingénieur au sein de l'IGN, avec les différentes composantes de ce corps tant sur des missions d'encadrement, que d'expertise ou d'étude, dans un contexte fortement évolutif et de transformation (transformation numérique, déploiement de nouvelles technologies innovantes, open source/open data...).

Cette note est l'occasion pour le candidat de montrer clairement au jury ses motivations pour tout à la fois devenir ingénieur, intégrer le corps des ITGCE, rejoindre la fonction publique.

Un effort de rédaction est donc demandé au candidat, au-delà d'un curriculum vitae ou d'une liste chronologique des expériences professionnelles.

Le jury conseille aux futurs candidats de soigner cet unique document fourni (orthographe, grammaire), moyen d'évaluer, par ce biais, pour le jury, les compétences de rédaction attendues de la part d'un ingénieur.

Épreuve d'admission (audition des candidats – 40 min)

Le candidat est invité à présenter son parcours et ses motivations en 10 min maximum.

La séquence d'échange libre avec le jury, sous forme de questions-réponses, vise à apprécier l'aptitude du candidat à :

- exercer des fonctions d'ingénieur ;
- utiliser ses compétences techniques et scientifiques et les faire évoluer ;
- s'intégrer dans des équipes existantes ;
- entraîner des équipes, porter des projets ;
- porter avec sincérité les valeurs du service public.

En 2023, tous les candidats avaient bien préparé cette épreuve, avec des présentations structurées, claires, ciblant des réussites ou des aspects brillants de leur parcours professionnel, démontrant l'adéquation de compétences avérées aux missions d'un ITGCE.

Le jury conseille aux futurs candidats :

- de profiter pleinement des 10 mn de présentation qui sont offertes pour convaincre le jury (respecter le temps défini, éviter de réciter) ;
- de présenter le parcours professionnel mais également les motivations et leur projet professionnel futur.

Pour la séquence d'échange libre (questions/réponses), le jury rappelle qu'aucune réponse type n'est attendue. Le jury évalue la posture du candidat, la façon dont il structure ses réponses, sa bonne appropriation des connaissances et compétences mises en avant afin d'exercer des fonctions d'ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État dans un service de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).